

AMICALE DES PÊCHEURS DE COUDUN

Conseil d'Administration du vendredi 19 janvier 2018

Ordre du jour :

- 1) Préparation de l'ouverture de la pêche du samedi 24 mars 2018
- 2) Questions diverses.

Compte rendu

Le Conseil d'Administration s'est tenu à partir de 18h30 dans la salle Lionel Rousseaux. Tous les administrateurs étaient présents à l'exception de Françoise Leclère. Jean-Luc Bas, notre garde particulier, avait répondu à l'invitation. L'objectif principal de la réunion consistait à préparer l'ouverture de la pêche du samedi 24 mars 2018.

1) Préparation de l'ouverture de la pêche

La feuille « Menu », jointe en annexe, a été préparée collectivement.

Comme chaque année, Roland Delacuisine s'occupera de la vaisselle prêtée par les anciens combattants.

Le Président fait lecture du courrier, que Monsieur Christophe Legrain a envoyé à toutes les associations de Coudun dont il est le responsable. Il rappelle les principales recommandations concernant le respect des salles et du matériel mis à disposition.

2) Questions diverses

Il est décidé de participer à l'opération « Hauts-de-France Propres », le samedi 17 mars et le dimanche 18 mars 2018, dans les mêmes conditions qu'en mars 2017. Une réunion de secteur est prévue en février pour son organisation.

Le Trésorier nous informe que les frais de tenue de compte mensuels sont passés de 3,50 € à 4 €, ce qui semble exorbitant. Il nous informe que la commission de contrôle (vérificateurs aux comptes) a été fixée le vendredi 26 janvier 2018 à 17 heures, salle Lionel Rousseaux. Il commente le bilan financier 2018 qui a été distribué au préalable à chaque participant.

Lors de l'Assemblée Générale, le Président proposera aux sociétaires le maintien du prix de l'action à 110 €.

Rendez-vous est pris le samedi 3 février, pour une dernière mise au point, avant l'Assemblée Générale du dimanche 4 février 2018.

Joël Le-Dû intervient à propos de l'ouverture 2019. En effet, si l'on maintient l'ouverture le dernier week-end de mars, il y aura un décalage de trois semaines par rapport à l'ouverture générale. Cette situation particulière liée au calendrier mérite donc d'être revue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Les secrétaires
F. Leclère et M. Leblond